Quarantième Année — N° 184 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES MERCREDI 3 JUILLET 1895.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :
ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28, — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 2 JUILLET 1895

LE CONGRÈS PÉNITENTIAIRE
ET LES ALIÉNÉS CRIMINELS

C'est dimanche que s'est ouvert à Paris le Cinquième Congrès pénitentiaire international. Préparée par une commission internationale à laquelle ont adhéré onze Etats, et dont le président actuel est le délégué du gouvernement français, M. Duflos, cette réunion aura un caractère purement théorique. Il ne s'agit pas, en effet, sauf peut-être en ce qui concerne les procédés anthropométriques, d'arriver à une entente internationale, constatée par un acte diplomatique. Il n'y a guère d'intérêt à créer un régime pénitentiaire uniforme dans tous les Etats. Mais il est fort utile que chaque pays indique ses méthodes, apporte des renseignements, *fasse profiter ses voisins* de l'expérience acquise.

Parmi les questions qui figurent au programme du Congrès, l'une des plus intéressantes sera *sans doute celle des conditions* et de la durée de l'internement des aliénés criminels. On sait en quoi consiste le problème : un épouvantable assassinat, récemment *commis à Paris par une malheureuse* fille, a prouvé une fois de plus la nécessité de prendre en France des mesures spéciales contre les fous dangereux.

Actuellement, la situation est celle-ci. L'auteur de la mort tragique de l'abbé de Broglie, pour prendre cet exemple, a été déclarée irresponsable et internée dans un asile d'aliénés. *Il est possible que, dans six mois* ou dans un an, sous l'influence d'un traitement approprié, la malheureuse paraisse guérie, marque le plus grand remords de son crime, s'exprime de la façon la plus raisonnable. Il n'y aura plus aucune raison pour la retenir : le devoir strict des médecins sera de la mettre en liberté. Il lui ouvriront les portes toutes grandes en se disant : « Fasse le ciel qu'elle ne recommence pas ! »

Et on a vu tant de cas de ces terribles « recommencements » ! Pour Mandsley, la *folie homicide*, la *manie impulsive* de Pinel, est incurable comme l'épilepsie. Le malade sent une effroyable oppression, une tristesse sans bornes qu'il ne sait à quoi attribuer; *puis tout à coup* l'idée fait explosion; il faut qu'il tue, là est le seul remède à sa misère, *il a besoin* de tuer, il l'a compris dans un éclair, par une convulsion violente de son être. La crise l'a pris dans la rue : il saute sur la première personne venue, celle qui marche devant lui et lui enfonce un couteau dans le dos.

Et, *signe caractéristique*, au lieu du remords ou de la simple inquiétude des conséquences, qui suit l'acte chez l'homme responsable, il éprouve un soulagement immédiat, il redevient lui-même jusqu'à ce qu'une nouvelle crise le reprenne : parfois, vingt ans après le premier accès, certains de ces malheureux en sentent venir un nouveau, prévoient le résultat fatal de la tristesse farouche qui vient les accabler, et sollicitent d'eux-mêmes leur internement. Mais ce fait est rare. En général la raison s'en va d'un coup, foudroyée par l'impulsion.

D'autres sont des persécutés : ils découvrent celui qu'ils croient leur persécuteur, et le suppriment. Souvent des voix leur donnent l'ordre d'agir, et ils obéissent « pour que les voix les laissent tranquilles ». D'autres enfin sont des alcooliques, et ces derniers, eux aussi, peuvent éprouver soit la crise de la fureur subite, soit le délire de haine, soit des hallucinations de l'ouïe ou de la vue. Seulement, il faut bien remarquer que l'alcoolique est guérissable, et que dans certains asiles, celui de Saint-Gall, en Suisse par exemple, on est parvenu à inspirer à des buveurs endurcis, ayant eu des accidents graves, une horreur définitive de leur vice : les guérisons, prétend-on, auraient même atteint 35 0/0.

En Angleterre, une loi de 1800 permet l'internement des criminels acquittés pour cause de folie, « aussi longtemps que durera le bon plaisir de Sa Majesté ». Il n'existe encore rien de semblable en France. On est étonné du temps qu'il faut au Parlement pour faire aboutir une réforme quand elle est véritablement sérieuse et pressante.

Le Parlement doit combler le plus tôt possible la lacune que la loi de 1838 a laissée ouverte. Le Congrès qui vient de s'ouvrir, en appelant l'attention publique sur une réforme indispensable, contribuera sans doute à faire cesser enfin des retards qui n'ont que trop duré.

Une RÉUNION de « L'UNION FRATERNELLE »
A MONTMARTRE

La réunion annuelle de « l'Union Fraternelle du Commerce et de l'Industrie » a été tenue dimanche matin, dans la basilique de Montmartre, sous la présidence de Mgr l'archevêque de Rio-de-Janeiro.

Le R. P. Bouvier, de la Compagnie de Jésus, a prononcé une éloquente allocution sur les obligations patronales, passant successivement et très heureusement en revue les questions de justice et de charité, notamment les questions de salaire et de la moralité des ateliers, du travail des femmes et de l'assistance obligatoire.

Voici quelques passages de cet important discours :

« Ce n'est pas vous, messieurs, qui songerez à blâmer l'Eglise de rappeler en nos jours le grand devoir de la justice. Car vous ne l'ignorez pas, avant d'imposer à l'homme de donner ce que la misère réclame, il faut lui commander de respecter ce que le droit exige. En ce sens, la justice prime la charité, et la charité n'est recevable qu'autant qu'elle anime et complète la justice. »

Jamais, d'ailleurs, « enseignement n'a été plus opportun » : la passion de s'enrichir devient, en effet, prépondérante.

« Regardez donc ce qui se passe dans toutes les sphères sociales. C'est une immense et universelle spéculation. On trafique de tout, des dignités, du talent, de la conscience, de la liberté. Honneurs et distinctions, tout est à l'encan. Qu'il s'agisse d'une place à confier, d'une récompense à accorder, d'une invitation à faire, d'un mariage à conclure, la formule est toujours la même : Dis-mois ce que tu as et je te dirai ce que tu vaux. La loi de l'offre et de la demande devient de plus en plus l'unique règle ».

Le monde du commerce et de l'industrie n'est pas à l'abri de ce fléau.

Le R. P. Bouvier résume alors les premiers devoirs des patrons chrétiens :

« Dans l'ouvrier qui met à votre disposition ses bras et son activité, son expérience et son temps, vous verrez un libre collaborateur et vous vous honorerez en respectant sa personnalité, sa dignité et ses droits.

» Au nom de la justice, respect d'abord au salaire de l'ouvrier. Vous avez entendu le Souverain Pontife affirmer que le travail humain a une valeur absolue, et le salaire une règle qui domine toutes les fluctuations de l'offre et de la demande, la Providence n'ayant généralement donné à l'ouvrier que son travail comme moyen d'existence. A la lumière de cette indication, vous chercherez à fixer toujours d'une manière équitable la rémunération du travailleur, et vous vous ferez un devoir de la remettre intégralement et au plus tôt, persuadés que certains retards sont une cause de gêne et quelquefois de privations cruelles pour des familles sans avances et sans ressources.

« Au nom de la justice, respect aux forces de l'ouvrier : vous lui épargnerez les trop rudes labeurs, les fardeaux trop lourds, les tâches trop prolongées, le séjour malsain dans une atmosphère viciée.

» Au nom de la justice, respect à l'âme de l'ouvrier : vous lui assurerez ce repos dominical sans lequel il n'y a plus de religion, plus d'instruction morale, plus d'espérances immortelles, rien que le travail imposé sans merci et accompli sans cœur, jusqu'au jour où la mort le place soudainement en face de l'éternité à laquelle il n'a jamais eu le loisir de penser. Vous veillerez aussi à ce que vos ateliers ne se transforment pas en repaire d'immoralité, soit par les conversations qui s'y tiennent, soit par les publications qui y pénètrent, soit par les libertés qui s'y tolèrent, soit par les sollicitations qui s'y multiplient.

» Au nom de la justice enfin, respect au foyer de l'ouvrier, dont vous n'arracherez pas ordinairement la mère de famille par l'appât d'un gain plus apparent que réel. Car, vous ne l'ignorez pas, ce gain devra payer les services de toutes sortes dont elle ne pourra plus se charger, et qu'elle ira demander à des mains mercenaires. Et vous ne pouvez non plus vous le dissimuler, sans la mère de famille, outre que l'enfant n'a plus sa protection naturelle, le foyer perd sa joie et ses charmes, l'ordre et la propreté, souvent même la moralité et la paix, ces biens que ne compenseront jamais tous les salaires que vous pouvez offrir »

* * *

A l'issue de la cérémonie, un banquet a réuni plus de trois cents membres dans une salle de l'abri Saint-Joseph.

M. Léon Harmel, président de « l'Union fraternelle » a prononcé une vibrante allocution.

« Notre malheureuse société, a-t-il dit, n'est plus qu'un vaste champ de bataille sur lequel se sont abattus de lugubres oiseaux de proie. Le Juif en effet est descendu et nous a tout pris. C'est alors que l'émotion nous a envahis, nous avons fondé l'« Union fraternelle, » aimant mieux agir que gémir sur le malheur des temps. Car le propre des hommes généreux n'est pas de se plaindre, mais d'organiser des secours.

» On disait autrefois des chrétiens : Voyez comme ils s'aiment. Eh bien ! messieurs, on disait cela parce qu'ils savaient s'entr'aider. Les saints n'enrichissaient pas les ennemis de Jésus-Christ. On ne voyait pas alors de communautés religieuses donner des travaux à ceux qui devaient les chasser. Si un chrétien ne secourt pas un *chrétien, ce n'est pas un chrétien, c'est un Caïn.* Si nous sommes livrés aux Juifs, comme autrefois le peuple de Dieu l'était aux Egyptiens, c'est parce que nous avons péché. Convertissons-nous donc.

» Messieurs, on publiera peut être ces paroles, mais tant pis : il est bon qu'on les connaisse. Les Juifs sont partout : il faut enfin réagir. Nous n'avons jamais voulu fermer leurs synagogues, pourquoi veulent-ils fermer nos églises et faire taire la voix de nos prêtres ? Pourquoi donnent-ils les places à un tas d'incapables qui sont leurs créatures ?

» Si nous voulons que tout cela finisse, remuons-nous, sortons de notre léthargie. Il faut que Dieu soit le maître. Les Roubaisiens viennent de nous montrer l'exemple, suivons-le. L'audace de nos ennemis ne vient que de notre lâcheté. Si dans l'avenir nous avons un peu plus de courage que par le passé, nous verrons que la lâcheté de nos ennemis de demain surpassera encore la nôtre. On dit quelquefois — et nos ennemis nous l'ont assez répété — que le bien ne fait pas de bruit et que le bruit ne fait pas de bien. C'est inexact : on ne fait pas de bien sans faire de bruit. »

Ces paroles ont été très applaudies ; le R. P. Lemius a remercié M. Léon Harmel et a exprimé le souhait que se grave dans le cœur des membres de « l'Union fraternelle » cette maxime résumant une grande pensée : « Justice et Charité »

UNE CATASTROPHE A PARIS
Incendie de la maison Godillot
QUATORZE MAISONS EN FEU
NOMBREUSES VICTIMES

Paris, 1er juillet. — Un incendie terrible s'est déclaré à midi et demi, dans les ateliers de fournitures militaires de la rue Rochechouart.

Le feu a pris pendant le déjeuner des ouvriers, dans l'atelier de ferblanterie situé sous l'immense hangar que l'on apercevait de la rue Rochechouart. En quelques minutes l'atelier était, tout entier, la proie des flammes. En vain essayait-on de fermer les issues et d'utiliser les pompes appartenant à l'administration, en même temps que l'on prévenait les pompiers.

Favorisé par un vent violent, l'incendie, un quart d'heure après s'être déclaré, avait pris une extension considérable

Les secours

A une heure moins un quart arriva la première pompe à vapeur, puis, successivement, toutes les pompes à vapeur vinrent se mettre en batterie dans la rue Pétrelle et dans la rue Rochechouart. Mais il était trop tard ; déjà les n. 22, 24 et 26 de la rue Condorcet, les n. 48, 50, 52, 54, 56 et 58 de la rue Rochechouart, ainsi que toute la partie de la rue Pétrelle, comprise entre la rue Rochechouart et le n. 23, étaient en feu.

Même en nombre trois fois plus grand, les pompes auraient été insuffisantes, d'autant, — et ce n'est pas la première fois qu'on a fait cette remarque, — que la pression manquait absolument aux bouches d'incendie.

La panique

Les habitants de toutes ces maisons fuyaient éperdûment dans toutes les directions, essayant d'emporter les objets les plus précieux. Mais l'affolement, — justifié d'ailleurs par la marche rapide du fléau, — était tel que nous avons vu des personnes escalader, non sans danger les fenêtres d'un premier étage pour réussir à sauver un pot de fleurs qu'elles laissaient ensuite tomber à terre.

Au n° 58 est un square entouré de plusieurs corps de bâtiments, dans l'un desquels se trouvent les ateliers de M. Fourdreau, entrepreneur de plomberie, et de MM. Draiin et Derval, imprimeurs lithographes. On fait la chaine, non seulement pour porter l'eau, mais encore pour sauver les livres de caisse.

C'est surtout rue Pétrelle, dans la maison des fournitures militaires, que l'agitation est à son comble. M. Hoilbronner, directeur de l'établissement, a fait sauver les livres de caisse, puis les draperies; et c'est un spectacle des plus curieux, au milieu des torrents d'eau, de voir s'agiter dans une épaisse fumée les pompiers, les employés et les soldats d'infanterie de marine, réquisitionnés à la caserne de la Nouvelle-France.

Les progrès du feu

Ils emportent jusqu'à la salle Pétrelle les draperies, les fusils, les bidons, etc., mais le feu marche presque aussi vite qu'eux, et à deux heures il est impossible de se tenir à cet endroit de la rue Pétrelle. Le feu est arrivé jusqu'au couloir qui donne rue Pétrelle et par lequel ont pu s'échapper les ouvriers et les toits à claire-voie d'un lavoir situé au n° 23 flambent comme de la paille.

Rue Rochechouart, le feu gagne de plus en plus. Un piquet, fourni par les soldats du 2e régiment d'infanterie de marine, empêche les locataires de rentrer chez eux où les pousse la dangereuse envie de sauver leurs meubles du sinistre.

Le grand hangar, dont nous parlions plus haut, a été entièrement détruit dès le début de l'incendie. Ce n'est plus maintenant qu'un amas de ferrures et de planches qui achèvent de se consumer.

Rien n'indique, rue Condorcet, que les n° 22, 24 et 26 soient en flammes. La nouvelle s'en répand vers deux heures, suivie d'un cri d'angoisse : plusieurs personnes sont restées chez elles et il leur est impossible de sortir par l'escalier. Huit pompiers qui ont voulu tenter le passage, ont dû être emportés à moitié asphyxiés par les voitures des Ambulances urbaines.

Une échelle de sauvetage est alors amenée, et, comme les pompiers sont en nombre insuffisant, les passants et les gardiens de la paix du 9e arrondissement viennent en aide. Une véritable ovation a été faite aux agents qui ont montré une intrépidité au-dessus de tout éloge.

Les victimes

A l'heure actuelle, on n'est pas encore fixé sur les nombreuses personnes qui ont été blessées, dont quelques-unes très grièvement. Un pompier qui est tombé dans la fournaise s'est fait d'atroces brûlures. Il a dû être transporté à l'hôpital Lariboisière dans une voiture des ambulances urbaines.

Un passant curieux, renversé par une pompe en manœuvre, a reçu plusieurs contusions assez graves.

Dans la rue Condorcet, une personne affolée et désespérant de pouvoir échapper au sinistre, s'est précipitée du cinquième étage.

Un employé de la maison Godillot s'est coupé le poignet en voulant briser une vitre; il a été transporté à l'hôpital Loriboisière.

Le feu circonscrit

Paris, 1er juillet. — Le feu est actuellement circonscrit, il n'y a plus que des mesures de préservation à prendre. Les pompiers continuent à noyer les décombres des établissements Godillot et la maison portant le n° 21 sur la rue Pétrelle. Cet immeuble, qui faisait lui aussi partie de la société des équipements militaires, menace ruine.

Mort d'un pompier

Nous apprenons à l'instant que le pompier Gardet, du poste de Chateau-Landon, qui est tombé du toit des ateliers dans le foyer de l'incendie, vient de succomber à l'hôpital Saint-Martin où il avait été transporté ; le malheureux avait une fracture de la colonne vertébrale.

Plusieurs pompiers blessés

Plusieurs autres pompiers ont été blessés plus ou moins grièvement : Ce sont les soldats Grignon, Olivier et Gerveix.

Un civil qui s'était dévoué pour porter secours aux incendiés, M. Delavier, est tombé du sixième étage à l'étage au dessous ; il a été relevé tout ensanglanté. Son état n'inspire aucune inquiétude.

Notons encore, comme blessés, les agents Kuiebilier Comitant et Corsy, qui se sont exposés aux plus graves dangers en pénétrant dans l'immeuble de la même rue, numéro 26, *où on leur avait signalé par erreur que deux* enfants se trouvaient seuls dans une chambre à un étage supérieur.

Autres victimes

On signale aussi parmi les blessés un homme qui se serait jeté par la fenêtre d'un immeuble de la rue Condorcet ; dans la même rue, une fillette aurait disparu ; rue Rochechouart, un jeune homme pris folie subite s'est jeté dans la rue du 5e étage.

Deux soldats d'infanterie de marine, Sourice et Paquet ont été assez grièvement blessés; on signale aussi quelques contusions assez graves reçues par les personnes qui, dès la première heure, ont coopéré au sauvetage.

Un enfant sauvé

On signale de nombreux actes de courage, les pompiers et les gardiens de paix ont été sublimes de dévouement. Au début du sinistre un enfant criait au 6e étage du n. 24 de la rue Condorcet. Une épaisse fumée sortait par les fenêtres ; une vingtaine d'agents se précipitèrent dans les maisons voisines et, se hissant sur les toits, au risque de se tuer, parvinrent à sauver l'enfant.

Les vols

Ainsi que cela arrive presque toujours en pareille circonstance, de nombreux escarpes se sont empressés d'apporter un secours intéressé; plusieurs ont été surpris inspectant des appartements et ont été arrêtés.

Dans la cour du n° 19 de la rue Condorcet s'était réfugié un consul du gouvernement des Indes habitant depuis plusieurs jours au n° 26. Il avait pris avec lui deux valises contenant ses objets. Tremblant comme une feuille, il a prié un gardien de la paix de le prendre sous sa protection et de lui indiquer un asile.

Immenses dégâts

Les dégâts n'ont pu encore être évalués: ils sont immenses. On s'accorde généralement ce soir à dire que les secours sont arrivés tardivement et que le service des eaux était très défectueux.

Les établissements Godillot étaient assurés pour la somme de 3.860.000 francs à vingt Compagnies d'assurances.

Les titres déposés par les actionnaires en vue de la prochaine assemblée générale ont été tous sauvés et déposés dans les caisses de la Compagnie du Gaz, rue Condorcet.

Le chômage de 2,000 ouvriers

Demain, le Conseil d'administration doit se réunir aux ateliers qu'elle possède à Saint Ouen, pour parer au chômage de 2,000 ouvriers occupés dans les établissements de la rue Rochechouart.

La cause du sinistre

Des bruits contradictoires courent sur l'origine du sinistre. On croit dans le quartier que la malveillance ne serait pas étrangère à cet immense incendie; on dit même que le feu a éclaté sur plusieurs points à la fois.

Les pompiers continuent à noyer les décombres. La circulation est toujours interrompue.

Le bilan de la journée

Paris, 1er juillet. — Le bilan de la journée peut se résumer ainsi : 14 immeubles ont été atteints par le feu, un pompier tué et seize personnes plus ou moins grièvement blessées.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 1er juillet. — Contrairement au bruit qui a couru, le pompier Gardez et non Gardet, de la classe 1893, né à Lens, incorporé en 1894, à la caserne Château-London, n'est pas encore mort. Le ministre de la guerre vient de lui accorder la médaille militaire.

Le Président de la République a fait remettre une somme de 2,000 francs pour être distribuée aux victimes de l'incendie et aux ouvriers que ce sinistre prive de leur travail. Le ministre de l'intérieur, accompagné de M. Lépine, s'est rendu à l'hôpital Saint-Martin voir Gardez et les pompiers blessés pendant l'incendie.

Le lavoir situé rue Petrelle est menacé.

Le conseil municipal a voté un premier secours de 1.000 fr. et vingt familles se sont présentées ce soir pour être secourues. Quarante ménages sont sans abris. Les pompiers resteront sur les lieux du sinistre pendant toute la nuit.

Paris, 1er juillet. — A une heure du matin, l'immeuble situé 23, rue Pétrelle, brûle encore et menace ruines.

L'accident de Rosny-sous-Bois
UN TRAMWAY QUI DÉRAILLE

Paris, 1er juillet. — On sait qu'un terrible accident est arrivé hier, à trois heures et demie environ, sur le territoire de la commune de Rosny-sous-Bois. Le tramway qui dessert cette petite ville et la relie à Paris a déraillé dans des circonstances particulièrement émouvantes.

La voiture 21 qui est actionnée par le système Serpolet à vaporisation instantanée, était allé, à midi trente-cinq chercher à la Maltournée cinquante et un voyageurs. Elle revenait à une vitesse très grande et filait à toute vapeur dans la rue de Reuilly, dont la pente est considérable.

Tout à coup, en face le n° 216, la première voiture dérailla et, continuant sa course folle, alla frapper, semblable à quelque énorme bélier, le mur d'une petite maisonnette, habitée par M. Gruson, maçon, sa femme et son fils.

Fort heureusement pour eux, les deux hommes travaillaient dans le jardin. La femme était occupée dans une chambre en contre-bas aux soins de sa toilette.

Sous l'effroyable choc, une partie de la maison s'effondra.

La machine, traversant le mur, avait pénétré dans la salle à manger, puis dans une chambre à coucher, elle avait tout brisé sur son passage.

Par miracle, Mme Gruson avait eu cependant le temps de se sauver, et n'avait pas été atteinte.

Une clameur s'éleva aussitôt, dans laquelle on put bientôt distinguer des cris de nombreux blessés.

Les voisins et les personnes valides organisèrent les premiers secours.

On alla quérir des médecins. Au bout d'une demi-heure, M. le docteur Verneil, médecin de la Compagnie, et M. le docteur Firchaux furent sur les lieux.

Les sauvetages commencèrent. Un grand nombre de personnes avaient reçu des contusions peu graves. Huit voyageurs avaient été plus grièvement atteints

Ce sont : M. et Mme Piançon, de Paris, atteints à la tête. — Gaston Hubert, âgé de quatre ans et demi, blessé à la tête. Le pauvre enfant est en danger de mort. — Mme Josseron, contusions graves. — M. Gossain, de Neuilly-Plaisance, blessé au pied. — M. Louis Vincent, blessé à la jambe gauche. — M. Arnoult, du Perreux, blessé à la main.

Enfin, l'un des trois mécaniciens du tramway, M. Charlot.

M. Charlot a reçu de telles blessures à la tête que sa vie est en danger.

D'autre part, M. Flandron, ingénieur de la Compagnie, faisait procéder à l'étaiement de la maison ou plutôt des ruines de la maison du malheureux Gruson, et présidait au dégagement des wagons.

A la nuit close, des ouvriers travaillaient encore en présence de nombreux curieux accourus de toutes parts à la nouvelle de l'accident.

Une moitié des malades avait été envoyée dans les hôpitaux les plus proches. Ceux qui en avaient manifesté le désir avaient été reconduits à leur domicile.

UN VOL DE 300.000 FRANCS

Paris, 1er juillet. — Le Parquet va avoir à instruire une affaire d'escroquerie qui, par l'importance du chiffre et l'ingéniosité des moyens employés, est vraiment curieuse.

Il y a six mois, les directeurs de trois Compagnies d'assurances sur la vie, l'*Union*, la *Foncière* et le *Patrimoine*, recevaient des lettres signées d'un monsieur Bouillet de La Forest, se disant principal clerc de Me Cohu, notaire à Alençon.

Cet homme proposait ses bons offices pour amener des affaires à ces Compagnies ; mais, voulant agir pour son compte personnel et à l'insu de son patron, il priait de lui répondre en mettant sur les enveloppes l'adresse suivante : « M. Bouillet de La Forest, étude de Me Cohu, notaire à Alençon. Personnelle. »

Les directeurs répondirent à cette offre comme à toute offre du même genre, qu'ils étaient disposés à accepter toute affaire qui leur paraîtrait bonne et dans des conditions faisables.

On fut quelque temps sans recevoir de nouvelles de Bouillet de la Forest. Puis, il y a quelques jours, il leur écrivit, leur disant qu'il était chargé de vendre un titre de rente sur l'Etat de 17,000 francs et que son client le donnerait pour 300000 francs comptant en billets de banque. L'affaire paraissant excellente, puisque le titre représentait un capital de plus de 500.000 francs, les trois directeurs — chacun de son côté — répondirent qu'ils accepteraient.

Quelques jours plus tard, un individu, se disant notaire à Alençon, se présentait à chacune des trois Compagnies et montrait un bon de 17,000 fr. sur le Trésor. Le soi-disant notaire rédigea l'acte de vente et se retira, annonçant que M. Bouillet de La Forest viendrait sous peu encaisser les 300,000 fr.

Vendredi soir, en effet, les trois directeurs recevaient un télégramme de Bouillet, les informant qu'il viendrait le lendemain toucher.

Il se présenta en effet au *Patrimoine* et à la *Foncière*. Mais les directeurs étant partis avant l'arrivée du télégramme, n'avaient pas en caisse « en billets » la somme complète et ils prièrent Bouillet de La Forest de revenir dans la soirée ou lundi matin. Il eut plus de chance à l'*Union* où l'argent lui fut versé intégralement.

Or, dans la journée, M. Brey, directeur de la *Foncière*, ayant rencontré le directeur de l'*Union*, lui parla par hasard de cette affaire. Surpris de la coïncidence, le directeur de l'*Union* se rendit dans les bureaux de la *Foncière* et constata que le numéro du bon offert était le même. Tous deux sont donc probablement faux.

Plainte fut portée au Parquet. On télégraphia à M. Cohu, à Alençon, et on apprit que Bouillet de La Forest n'était point du tout clerc chez lui. Il s'était présenté comme client et avait demandé au notaire la permission de se faire adresser des lettres dans son étude.

On sut également qu'il était arrivé des lettres de la Compagnie le *Patrimoine* et qu'elle avait été, elle aussi, en butte aux tentatives du filou.

Quant au notaire ou soi-disant tel qui s'est présenté pour rédiger l'acte de vente, il n'est pas d'Alençon, et c'est très probablement un complice qui a eu sa part du butin.

On le voit, l'affaire était préparée de longue date et c'est miracle que les trois Compagnies n'aient pas été volées à la fois.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du lundi 30 juin 1895
Présidence de M. Brisson, président
La séance est ouverte à 2 heures.

NOUVELLES INTERPELLATIONS

M. le Président. — J'ai reçu deux demandes d'interpellations de M. Pourquery de Boisserin : l'une afférente à l'expédition de Madagascar et tendant à demander au gouvernement *si les sacrifices en hommes* et en argent doivent aboutir non à l'annexion définitive mais à un simple traité ; la seconde tendant à demander au ministre de la justice ce qu'il compte faire au sujet de décisions prises par la chancellerie de le Légion d'honneur, concernant MM. Fontanes et Eiffel.

M. Ribot, président du Conseil. — *Je demande* à la Chambre de ne pas fixer le jour de la discussion de la première de ces interpellations : le ministre des affaires étrangères est absent et de plus je ne sais s'il m'est possible de l'accepter au point de vue constitutionnel, le gouvernement n'ayant pas à rendre compte par avance de ses intentions. (Exclamations et marques d'assentiment).

Quant à la deuxième, je demande qu'elle soit ajournée après les boissons.

M. Pourquery de Boisserin. — J'accepte à la condition *qu'il n'y ait pas de surprise* et que la discussion ait bien lieu avant la séparation des Chambres.

M. le Président. — J'ai reçu de MM. Etienne, St-Germain, Samary, et un grand nombre de leurs collègues, une demande d'interpellation sur les mesures que le gouver-

BOURSE DE PARIS DU 2 JUILLET

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
101 60	3 0/0			102 15	101 62	
107 45	3 1/2 0/0			108 .	107 45	
3570 ..	Banq. de France				3570 ..	
	B. d'Escompte					
816 ..	Banq. de Paris			821 ..	817 ..	
909	Crédit Foncier			902 ..	910 ..	
816 ..	Créd. Lyonnais			821 ..	817 ..	
	Crédit Mobilier					
1475 ..	Lyon			1475 ..	1475 ..	
1847 ..	Nord			1850 ..	1847 ..	
	Panama					
3247 ..	Suez			3235 ..	3242 ..	
67 3 16	Extérieure			67 3/4	67 3 8	
90 30	Italien			90 90	90 42	
26 3 8	Portugais			26 3 16	26 3/8	
104 7/16	Hongrois			104 1/16	104 1/2	
530 ..	Egypte			524 87	520 62	
25 77	Turc			26 ..	25 72	
725 ..	Banq. Ottomane			727 50	730 62	
149 37	Lots turcs			148 12	135 62	
102 50	Russe consolidé			102 85	104 70	
93 25	Russe nouveau			93 25	93 65	
67 25	Russe Orient			67 30	67 50	
935 ..	Autrichienne			937 ..	940 ..	
241 ..	Lombards			242 ..	241 ..	
87 ..	Nord Espagne			86 ..	90 ..	
137 ..	Saragosse			136	137 ..	
640	Méridionaux				648 ..	
401 25	Rio-Tinto			395 ..	412 50	
115 ..	Tharsis			115 62	115	
208 75	Alpines			206 25	209 37	
98 ..	Câbles				98	
601 ..	Impérial			600 ..	601 ..	
580 ..	Dynamite			585 ..	575 ..	
	Mobilier espag.					
491 87	Tabacs turcs			483 12	493 12	
	Roubaix-T. 1893					
	Fonc. d'Autriche					
	3 0/0 nouveau					
	Métaux					
	Consolidés					
	Russe 1850					
	Gaz					
	Lyon (obligat.)					
	Midi					
	Nord (obligat.)					
	Orléans					
	Ouest					
	Anglais					
	Autriche or					
	Belge 3 0/0					
	Ville d'Amiens					
	Lille 1860					
	Lille 1863					
	Ville de Lyon					
	V. de Roubaix					
	Fives-Lille (act.)					
	Téléphone					
	Voitures 4 0/0					
	Suez (obligat.)					
	Cacérès					
	Asturies					
	Foncières 1883					
	Rente Foncière					
	Cacérès (act.)					
	Est (oblig.)					
	Midi (oblig.)					
	Béthune					
	Picardie					
	Nord-Est					
	Ouest ac					
	Orléans (oblig)					
	C. d'Esc. nouv.					
	Générale					

Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse de Paris ne nous est pas encore parvenue).

BOURSE DE LILLE DU 2 JUILLET
(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.
Lille 60, r. 400	116 .	116 .
» 90, r. 500		500 ..
» 68, r. 500		513 ..
» 77, r. 500		504 .
» 84, r. 400		404 ..
» 84, 1/4		406 ..
» 87, r. 400		404 ..
» 93, r. 500		504 50
Roub.-T. 1860		76 25
Roubaix. 1893		493 75
Amiens		119
Dép. du Nord	116 ..	108 25
Tourcoing 1878		510 ..
Armentier. 86		506 25
Douai, libérée		503 ..
Valenciennes.		500 ..
Verley, Decr.		1340 ..
Ce Platel et Cie		340 .
Crédit d. Nord	525 ..	530 ..
H. Devilder		1070 .
Banq.ré.Nord		500 ..
Ce Esc. Roub.		
Gaz de Wazem		420 ..
Ce Nord, ass.		2800 ..
Union g. Nord		455 ..
St-Sauv. Arras		200 ..
Un. lin. Nord		440 ..
Constr. Anzin		
Ciments franç		270 ..
Estrée-Blanch		385 ..
Tramw. Nord		40 ..
L. Allart, t. p.		560 ..
Bat. à hélice.		500 ..
Chem Econom		475 .
Brouta et Cie.		740 .
CeLiquid R.-T.		
EauxDunkerq		495 ..
Trétilerie		
Biache-St-V.		3400 ..
Denain Anzin.		310 ..
Usin Villerupt		560 ..

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
OBLIGATIONS		
Bains lillois		109 ..
Union lin. N.		440 ..
Gaz de Wazem		510 ..
Ch.d.fer Econ.		495 75
Denain Anzin.		525 ..
Cambrésis		315 ..
CHARBONNAGES		
Aniche, 12e	9500	9490 ..
Anzin, 100e d.	4050 ..	4030 .
Blanzy		1800 .
Bruay	15350	15345 .
Bully-Gren., 6e		1852 50
Campagnac		800 ..
Carvin	1250 .	1 92 50
Courrières, 10e	4145 ..	4200 .
Crespin		93 ..
Douchy		697 50
Dourges		6050 ..
Drocourt, 1re s.	4800 ..	4600 ..
Escarpelle		2175 ..
Epinac		600 .
Ferfay		398 75
Albi		750 ..
Lens	22000 ..	22300 ..
Lens (100e)		220 ..
Liévin		9925 ..
Marles 30 0/0.		12800 ..
Marles 70 0/0.		17795 ..
Meurchin		5800 .
Ostricourt		500 ..
Sincey-le-B.		3 75
Thivencelles		70 .
Vicoigne et N.		16950 .
OBLIGATIONS		
Bethune 1877.	458 ..	458 .
Drocourt 1885.		505 ..
Marles 1893		512 50
Liévin 1885		505 ..

Marchés de Lille du 2 juillet 1895

SUCRES. — Raffinés n° 1, cote officielle, 102 . à .... .. 88degrés, cote com., 25 25 à . . .. ; n° 3, cote com., .. . à ..
ALCOOLS. — 3/6 betteraves disponible, cote offic., 29 75 à . . . . — Mélasse (cote com.), ... à . . ..

Cours de clôture au comptant du 2 juillet

Cours Précédent	VALEURS	Cours du jour
102 50 ./	3 0/0	101 90 /
.. .. ./.	. /.	.. .. /
100 50 ./.	3 0/0 amortissable	101 62 1/2
107 60 ./.	3 1/2 0/0 1883	107 90 /.

Dernière Heure

(De nos correspondants particuliers, et par FIL SPECIAL)

Orages et tempêtes

Brest, 2 juillet. — L'escadre du Nord devait partir à deux heures pour les manœuvres manœuvres, mais son départ est retardé par suite d'une violente tempête du sud-ouest soufflant sur Brest. Au large, la mer est démontée.

Châteaudun, 2 juillet. — Un orage terrible a éclaté entre Châteaudun, Vendôme et Patay. Des toitures ont été enlevées et des arbres déracinés. Un homme a été tué.

Les communes de Romilly, Charray, La Ferté, Villeneuil, Ozoir-le-Breuil, Villampuy, Civry, Varize et Bazoches-en-Danois ont été très éprouvées par la grêle. Les pertes sont énormes.

Troyes, 2 juillet. — Un terrible cyclone s'est abattu sur le département de l'Aube. Dans les communes de Romilly, de Gelannes, d'Estissac, la grêle a causé de grands dégâts parmi les récoltes. De nombreuses vitres ont été brisées. On ne signale jusqu'à présent aucun accident de personnes.

Moulins, 2 juillet. — Un violent orage s'est abattu hier sur la plus grande partie du département ; une femme, mère de quatre enfants, a été tuée par la foudre du côté de Lapalisse. Près de Moulins, une grange a été incendiée et le bétail rôti. Les récoltes sont très éprouvées.

Orléans, 2 juillet. — Un orage épouvantable s'est abattu sur la contrée environnant la ville de Gien. Pendant une heure, la grêle est tombée avec la plus grande violence. Quelques personnes ont ramassé des grêlons ayant près de quatre centimètres de diamètre. Les communes de Lion-en-Sullias, Saint-Gondon, Poilly, Nevoy et Saint-Benoit-sur-Loire *ont été également très éprouvées*. Les dégâts sont considérables. Une grande partie des récoltes a été détruite. La vigne a été également très endommagée.

Les processions de la Fête-Dieu à Brest
Odieuses rancunes politiques

Brest, 2 juillet. — Les radicaux de Brest avaient voulu faire révoquer le commissaire de police de Recouvrance pour n'avoir pas su s'opposer à la procession de la Fête-Dieu qui a eu un si grand succès, malgré l'arrêté d'interdiction du maire. Or, il a été prouvé que ce soir-là, M. Lelièvre, le commissaire en cause, était de service à la permanence centrale. Il ne pouvait être en même temps à Recouvrance.

Mais les radicaux voulaient une victime pour satisfaire leur rancune. On vient de mettre d'office à la retraite M. Uguen, sous-chef de la police, coupable de n'avoir pas immédiatement dressé procès-verbal quand il a su la sortie de la processsion, le soir même. M. Uguen pensait avec raison que cela regardait plutôt le commissaire de police.

Ce brave serviteur de la ville a vingt-cinq ans de services ; il était très aimé et très estimé des agents placés sous ses ordres et de toutes les personnes avec qui il était en relation. La mise à la retraite d'office est pour lui une perte considérable, car il était sur le point d'avoir de l'avancement.

C'est après-demain que l'abbé Troussel comparait devant le tribunal de simple police. Il sera assisté de Me Le Guen, ancien sénateur.

Le fondateur de la maison Godillot

Le *Journal* publie ce curieux renseignement :

« Le fondateur de la maison Godillot, dont un incendie vient de détruire les ateliers et magasins, fut quelque peu mêlé à l'histoire.

» Il travaillait comme ouvrier maçon, à des réparations au fort de Ham lorsque Louis-Napoléon s'en évada. Ce *fut lui qui prêta la blouse et le pantalon de toile grossière* dont se revêtit le prince, le 25 mai 1846, pour passer devant le corps de garde, une planche portée sur l'épaule dérobant son visage à la curiosité du factionnaire.

» Dès le début du troisième empire, la reconnaissance du souverain se manifesta par le don d'une somme importante et la fourniture de plusieurs parties de l'équipement militaire, entre autres des escarpins de troupes dits : « godillots »

Une maison historique

La maison Godillot, la plus grande manufacture d'équipements militaires, détruite hier, date d'une quarantaine d'années.

C'est au moment de la guerre de Crimée que le fondateur de cette maison se fit connaître. L'armée n'avait pas d'approvisionnements de réserve. Godillot fabriqua des chaussures qui, depuis, portèrent son nom. Au lieu de prendre les bottes des Russes qui leur faisaient tant envie et qui leur offraient l'avantage de ne pas marcher pieds nus, nos soldats reçurent enfin des souliers.

Après cette cruelle expérience, l'administration militaire aurait dû garnir ses magasins, mais nous n'étions pas mieux outillés quand éclata la guerre de 1859.

La situation ne s'était pas améliorée onze ans plus tard.

Pendant le siège de Paris, la population, au début de *l'investissement, était très hostile à Godillot, devenu le* fournisseur privilégié du ministère de la guerre depuis quelques années.

Les établissements qu'il avait créés rue Rochechouart furent cependant préservés, et le gouvernement de la Défense nationale les mit largement à contribution pour l'habillement, l'équipement, la chaussure, la coiffure et le campement des troupes levées dans la capitale.

Après la guerre de 1870, M. Godillot eut la plus grande part à la reconstitution des approvisionnements militaires, ainsi que deux ou trois grands fabricants qui installèrent des usines analogues à la sienne dans les principales villes de garnison. Sa maison prit une extension considérable et de nouveaux bâtiments furent construits des deux côtés de la rue Rochechouart, en même temps qu'il établissait des ateliers semblables à Bordeaux et à Nantes.

En 1878, Gambetta, *alors président de la commission* du budget, tout en conservant les grands fournisseurs de l'armée, régularisa leurs entreprises par la substitution d'adjudication publique aux marchés de gré à gré et par l'adoption d'un système analogue à celui des manufactures d'armes.

Peu d'années après, Godillot vendit toutes ses usines à la Société générale des fournitures militaires, qui a eu depuis lors à lutter contre plusieurs entrepreneurs pour la concession des marchés.

Successivement administrée par M. Gobron, puis par *M. Godefroy, quand son prédécesseur eût été nommé* député, l'ancienne maison Godillot, beaucoup réduite d'ailleurs à Paris, mais complétée par d'importantes succursales, avait depuis deux ans pour directeur M. Heilbronner.

Un discours de sir Michaël Hicks Beach
Ressources budgétaires

Londres, 2 juillet. — Sir Michaël Hicks-Beach a prononcé hier soir un discours à Bristal.

L'orateur a déclaré que le premier devoir du ministre de la guerre était de s'enquérir des ressources de son département, de même que le devoir du chancelier de l'Echiquier était de lui donner son appui.

L'armement norvégien

Christiania, 2 juillet. — Après un débat très animé dans lequel le leader de la gauche, M. Ullmann, a parlé en faveur de l'adoption des crédits importants proposés actuellement par le département de la guerre, le Storthing a voté par 77 voix contre 36 une somme de 557,000 couronnes pour l'achat de nouveaux fusils et 782,000 couronnes pour achat de munitions.

Le cabinet Serbe

Belgrade, 2 juillet. — On dément de source autorisée la nouvelle de la démission du ministre des finances. On assure que celui-ci fera de l'adoption de l'arrangement financier par la Skoupchtina une question de cabinet.

Distinction honorifique

Londres, 2 juillet. — A l'occasion du mariage du duc d'Aoste, le roi d'Italie a conféré au docteur Vintras, médecin en chef de l'hôpital français de Londres, l'ordre des saints Maurice-et-Lazare pour services rendus à la colonie italienne.

Un terrible incendie

Madrid, 2 juillet. — On mande de Porto-Rico qu'un incendie a détruit trente et une maisons à Barranquita. Les pertes sont énormes, mais on ne signale pas d'accident de personne.

Annexion anglaise

Zanzibar, 2 juillet. — Aujourd'hui a été effectué à Monbasa le transfert officiel du territoire de la Compagnie de l'Est-Africain au gouvernement britannique.

Les événements de Macédoine. — Un incident de frontière

Sofia, 2 juillet. — On manque toujours d'informations sur l'insurrection *qu'on a annoncée s'être produite en* Macédoine. Les esprits sont plus calmes. Le ministre de la guerre a ordonné une enquête sur l'incident de frontière du 11/23 juin entre les postes bulgares et turcs.

Sanction électorale

Londres, 2 juillet. — Sir Michaël Hicks Beach, lord Balfour de Burleigh et M. Chamberlain ont été réélus députés dans leurs circonscriptions, sans concurrents.

Un décret d'amnistie

Madrid, 2 juillet. — Le ministre de la justice prépare *un décret d'amnistie pour délits de presse et crimes de* lèse-majesté.

Un mouvement diplomatique

Madrid, 2 juillet. — On prépare pour le courant de cette semaine un mouvement dans le corps diplomatique.

Un accident en rade

Toulon, 2 juillet. — Aujourd'hui, les escadres active et de réserve de la Méditerranée ont opéré la remise de tout leur matériel encombrant aux services à terre. Un second maître a été blessé par la chute d'une baleinière *qu'on allait remiser à terre. Il a été transporté à l'hôpital* maritime dans un état désespéré.

Liste des communes belges pour lesquelles l'affranchissement des lettres, en France n'est que de quinze centimes :

Aelbeke, Anseghem, Antoing, Anvaing, Anseval Anseroeul, Arc-Ainières, Autryve, Avelghem.

Bailleul, Barry, Bas-Forest, Bas-Warneton, Baugnies-Bavinchove, Beclers, Belleghem, Berchem, Béveren, Bisseghem, Blandain, Boesinghe, Bossuyt, Bruyelle.

Cachtein, Calonne, Caster, Celles, Chercq, Comines, Cordes, Courtrai, Coyghem, Courmenhelst, Cuerne.

Dadizèle, Dergneau, Derlyck, Desselghem, Dickebusch, Bollignies, Dranoutre.

Emelghem, Ere, Escanaffles, Espierres, Esplechin, Esquelmes, Estaimbourg, Estaimpuis, Evregnies.

Fontenoy, Forest, Froyennes, Froidemont, Guignies, Gulleghem, Gyselbrechtegem.

Harlebeke, Hairines, Heerstert, Helchin, Hermines, Herquegies, Herseaux, Heule, Hertain, Hollain, Hollebecq, Houthem, Howardies, Hulste.

Ingelmunster, Iseghem, Ingoyghem, Jollain.

Kemm, Kerkove, Lamain, Laplaigne, Leers-Nord, Lendelède, Lesdain, Luignes

Marcke, Menin, Marquain, Messines, Moorseele, Moorslede, Mouscron, Mourcourt, Maulde.

Néchin, Neuve Eglise, Orcq, Orroir, Oyghem, Oos Roosnèke

Passchendaele, Pecq, Péronne, Petit-Briffault, Pipaix, Planche, Ploegstert, Popuelles, Pottes.

Quaremont, Quartes, Ramegnies-Chin, Reckem, Risquons-Tout, Rolleghem, Rolleghem-Capelle, Rumilies, Ronzy, Ruyen.

Taintegnies, Templeuve, Thimougies, Tieghem, Tombrouck.

Vaulx-le-Tournai, Velaines, Vezonchaux, Vichte, Vlaemtinghe, Woormezèle, Waermaerde, Warchin, Warcoing. Warneton, Wervicq, Wez-Velvain, Willemeaul, Wortegbem, Wulveryughem, Wevelghem, West-Roosebèke.

Ypres, Zantwoorde, Zillebeke, Zonnebeke.

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*: *Le livre de cuisine pratique et simple.* Prix 3 fr. Ma Cure d'Eau. Vivez ainsi, de l'abbé Kneipp, prix 3 fr. 50. Conférences populaires par l'abbé Kneipp, prix 1,20. Les plans monumentaux de Roubaix et de Tourcoing, prix 1 fr. Les petits plans de poche d'après les derniers documents prix 0,40.

AVIS AUX SOCIETES. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve .17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.